https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-7-avril-2020-modifiant-larrete-du-6-mars-2020-autorisant-par-derogation-la-mise-disposition-sur-le-marche-et-lutilisation-temporaires-de-certains-produits-hydro-alcooliques-utilises-en-t/
Arrêté du 7 avril 2020 modifiant l'arrêté du 6 mars 2020 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine
07/04/2020
L’arrêté du 7 avril 2020 modifie l’article 1er de l’arrêté du 6 mars 2020 qui prolonge jusqu’au 31 mai 2020 la mise à disposition sur le marché par les pharmacies et l'utilisation de certains produits biocides hydro-alcooliques destinés à l'hygiène humaine.